

Rapport du Président de Jury

EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ ADJOINT ADMINISTRATIF SESSION 2017	
INSCRITS	36
ELIMINÉS POUR NON RETOUR DE DOSSIER OU INELIGIBILITE	33
ADMISSIBLES	3
ADMIS	3
REFUSÉS	0
NOTE LA PLUS ÉLEVÉE	15
NOTE LA MOINS ÉLEVÉE	10
MOYENNE DES NOTES OBTENUES	12,5

Attentes du jury :

- Une présentation du parcours professionnel du candidat détaillant les acquis de son expérience professionnelle ainsi qu'un exposé de ses motivations ;
- Une connaissance administrative :
 - Dans le cadre des fonctions exercées et du service en général ;
 - Dans le cadre de l'organisation générale du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Remarques générales :

Un candidat a pu exposer une présentation claire de son parcours professionnel. En ce qui concerne les deux autres la présentation était succincte ou présentée sans déroulé cohérent. Comme chaque année le jury a constaté des connaissances parfois hésitantes de l'environnement proche (grandes missions du service d'affectation dans son ensemble), mais aussi du fonctionnement des différents types de structures que l'on retrouve dans notre ministère : Rectorat, EPLE, Université.

Force est de constater que ce type de concours n'atteint pas pleinement l'objectif visé de réduction de l'emploi précaire, non seulement par le manque d'attractivité pour les candidats (perte de salaire notamment), mais aussi par l'impression qu'il peut donner à ces derniers de n'être qu'une étape de validation d'un statut.

Fait à Nancy, le 09 mai 2017,

La Présidente du Jury,

Denise JOSSE.

